



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
16 juillet 2010
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2010
30 août-3 septembre 2010, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

**Décisions adoptées par le Conseil d'administration
à sa session annuelle de 2010
(du 21 juin au 2 juillet 2010, Genève)**

Table des matières

<i>Numéro</i>	<i>Page</i>
2010/13 Rapport annuel de l'Administrateur sur le plan stratégique : activités et résultats pour 2009	3
2010/14 Engagements de financement en faveur du PNUD et de ses fonds et programmes pour 2010 et au-delà	4
2010/15 Rapport annuel sur les activités d'évaluation	5
2010/16 Examen indépendant de la politique d'évaluation et la réponse de l'administration	6
2010/17 Rapport des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS	8
2010/18 Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2009	9
2010/19 Volontaires des Nations Unies – Rapport de l'Administrateur	10
2010/20 Rapport annuel de la Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	11
2010/21 Rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	11
2010/22 Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit et le contrôle internes	12
2010/23 Rapport de la Directrice exécutive du FNUAP pour 2009 : progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique	15
2010/24 Rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes pour 2010 et au-delà	16



2010/25	Demande de la République-Unie de Tanzanie tendant à présenter un projet de descriptif de programme de pays commun aux Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du Programme alimentaire mondial	17
2010/26	Rapport biennal sur les activités d'évaluation	18
2010/27	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2010.	19

2010/13

**Rapport annuel de l'Administrateur sur le plan stratégique :
activités et résultats pour 2009**

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel de l'Administrateur sur le plan stratégique : activités et résultats pour 2009 (DP/2010/17);

2. *Constate avec satisfaction* que l'accent est davantage mis sur les résultats et que davantage d'informations analytiques sont fournies sur les difficultés rencontrées, les possibilités offertes et les mesures correctives dans le rapport annuel et *prie* le PNUD de redoubler d'efforts à cet égard dans les prochains rapports, et notamment d'améliorer la communication et la diffusion d'informations concernant les activités et les résultats;

3. *Souligne* qu'il importe de promouvoir et d'appuyer les capacités nationales en vue de la réalisation des objectifs convenus sur le plan international, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement, et, à cet égard, demande à l'administration du PNUD de poursuivre ses efforts pour renforcer la capacité du PNUD d'atteindre les résultats qu'il s'est fixés et d'améliorer la gestion des résultats, l'évaluation et la communication d'informations sur son action de renforcement des capacités;

4. *Invite* le PNUD à présenter dans le rapport annuel de l'Administrateur les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes et de renforcement des capacités et lui *demande* de continuer à améliorer les résultats concernant ces questions intersectorielles;

5. *Invite également* le PNUD à renforcer son appui à la prévention des conflits et des crises conformément à son mandat et, à cet égard, le *prie* d'organiser une séance officielle sur l'examen du Bureau de la prévention des crises et du relèvement à sa prochaine session ordinaire en septembre 2010;

6. *Se félicite* du plan d'action du PNUD et attend avec intérêt que des mises à jour lui soient régulièrement présentées;

7. *Encourage* le PNUD à renforcer ses partenariats stratégiques en matière de lutte contre le changement climatique;

8. *Constate avec satisfaction* que les difficultés rencontrées et les enseignements tirés aux fins d'orientations futures sont présentés dans le rapport annuel de l'Administrateur et *demande* au PNUD de présenter dans ses futurs rapports annuels, à compter de 2011, des mesures concrètes pour remédier aux difficultés et pour mettre à profit les enseignements tirés et les recommandations formulées;

9. *Fait sienne* la décision de procéder à un examen à mi-parcours combiné, y compris le rapport annuel qui lui sera présenté à sa session annuelle de 2011 sur le plan stratégique du PNUD pour 2010, et *se félicite* de l'occasion ainsi offerte d'affiner l'orientation stratégique et de procéder à un examen approfondi du cadre de résultats en vue d'y apporter des améliorations en 2011 et de définir d'autres améliorations à apporter durant le reste de la période couverte par le plan stratégique;

10. *Souligne* combien il importe que le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP tiennent régulièrement des débats sur les questions de fond liées au mandat du PNUD, sur la base de rapports établis à cette fin par l'Administrateur du PNUD;

11. *Prie* l'Administrateur du PNUD de présenter des exposés informels sur les quatre principaux domaines thématiques du plan stratégique à la première session ordinaire de 2011, à la lumière de l'examen à mi-parcours du plan stratégique réalisé pendant la session annuelle de 2011;

12. *Note avec préoccupation* que certains pays en développement, notamment ceux qui ont été frappés de plein fouet par la crise financière et économique et ceux qui ont subi des conflits et des catastrophes naturelles, sont à la traîne pour ce qui est de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 et, à cet égard, *prie* l'Administrateur de veiller à ce que les activités de programme soient conçues, mises en œuvre et dotées de ressources suffisantes pour faire face aux problèmes des pays en développement, en particulier aux besoins et défis propres à l'Afrique;

13. *Rappelant* ses décisions 2008/15 et 2008/14, dans laquelle il a notamment engagé instamment le PNUD à placer au premier rang de ses priorités la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et la réduction de la pauvreté, et reconnaissant le rôle de catalyseur du PNUD à cet égard, *demande* à l'Administrateur de poursuivre les efforts en vue d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, en particulier dans les pays de programme, et de lui en rendre compte à ses sessions annuelles;

14. *Constate* que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire contribuent de plus en plus et de façon significative à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et *prie* l'Administrateur du PNUD de continuer à apporter un appui toujours plus grand à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire en vue de renforcer la collaboration aux fins de l'amélioration des résultats en matière de développement;

15. *Est conscient* qu'un personnel hautement qualifié est indispensable au PNUD pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés dans son plan stratégique et note l'importance que revêtent une représentation équilibrée et la diversité au sein de la direction et du personnel du PNUD;

16. *Se félicite* de la tenue des éditions pilotes de la réunion intergouvernementale des pays de programme à Kigali (Rwanda) en octobre 2009 et à Hanoï (Viet Nam) en juin 2010 et prend note avec satisfaction des déclarations de Kigali et de Hanoï.

1^{er} juillet 2010

2010/14

Engagements de financement en faveur du PNUD et de ses fonds et programmes pour 2010 et au-delà

Le Conseil d'administration

1. *Souligne* qu'il est important que le PNUD dispose d'une base de ressources ordinaires (« ressources de base ») stables et prévisibles;

2. Réaffirme les principes de la prise en main et de la conduite des programmes par les pays eux-mêmes et *souligne* qu'il importe de renforcer la cohérence du système des Nations Unies pour le développement;

3. *Note avec préoccupation* que les contributions aux ressources ordinaires du PNUD sont tombées de 1,1 milliard de dollars en 2008 à 1 milliard de dollars en 2009 et que, de ce fait, le PNUD n'a pu atteindre l'objectif de financement au titre des ressources ordinaires pour 2009 tel que défini dans son plan stratégique pour la période 2008-2013;

4. *Note également avec préoccupation* que, selon les prévisions actuelles, les contributions aux ressources ordinaires du PNUD pourraient baisser davantage en 2010 et qu'à ce stade, leur montant pour 2011 demeure largement imprévisible;

5. *Se félicite* des efforts entrepris par l'Administrateur pour mobiliser les ressources ordinaires et *demande instamment* au PNUD de mobiliser davantage ces ressources et de continuer d'accroître le nombre de pays y contribuant;

6. *Estime* qu'il importe de démontrer et de communiquer les résultats obtenus en matière de développement;

7. *Rappelle* la résolution 62/208 de l'Assemblée générale relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et *réaffirme* que les ressources ordinaires, du fait qu'elles ne sont pas liées, constituent l'assise financière du PNUD;

8. *Reconnaît* que les autres ressources (« ressources autres que les ressources de base » ou « ressources préaffectées ») versées au PNUD viennent compléter la base de ressources ordinaires du PNUD et que ces ressources ne cessent d'augmenter, *souligne* que les autres ressources devraient toujours favoriser la cohérence et la prise en main des programmes par les pays et *note avec préoccupation* que le montant des autres ressources continue de dépasser celui des ressources ordinaires du PNUD;

9. *Demande* à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait de verser des contributions au titre des ressources ordinaires pour 2010 et *encourage* les États Membres à annoncer leurs contributions sur une base pluriannuelle, si cela leur est matériellement possible, à présenter un échéancier de versements et à se tenir à ces contributions annoncées et à cet échéancier.

30 juin 2010

2010/15

Rapport annuel sur les activités d'évaluation

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel sur les activités d'évaluation du PNUD (DP/2010/19);

2. *Prie* le PNUD de régler les problèmes mis au jour par les évaluations indépendantes et de prendre des mesures pour assurer la mise en œuvre et le suivi des réponses de l'administration;

3. *Note avec préoccupation* que la portée, l'obligation d'exécution, la qualité et l'utilisation des évaluations décentralisées demeurent un défi majeur et, à

cet égard, *demande* au PNUD, à titre prioritaire, de renforcer ses capacités en matière d'évaluations décentralisées et d'y avoir recours davantage conformément à la décision 2010/16 concernant l'examen indépendant de la politique d'évaluation et la réponse de l'administration;

4. *Salue* la réalisation des évaluations des résultats des activités de développement en temps utile pour qu'une plus large place leur soit faite dans la planification des nouveaux programmes de pays, la participation accrue des parties prenantes nationales et le recours à des spécialistes nationaux pour ces évaluations;

5. *Prie* le PNUD de contribuer au renforcement des capacités nationales en matière d'évaluation;

6. *Prie également* le PNUD de régler les problèmes mis au jour par les évaluations des résultats des activités de développement concernant des questions transversales telles que le renforcement des capacités et la prise en compte systématique de l'égalité des sexes : a) la non-intégration des sexes dans les activités de développement; b) l'insuffisance des ressources allouées; et c) la faible coordination avec les autres organismes des Nations Unies s'occupant de la problématique hommes-femmes;

7. *Approuve* le programme de travail proposé par le Bureau de l'évaluation pour 2010-2011 et *se félicite* des liens existant entre ce programme et le plan stratégique du PNUD pour 2008-2011.

30 juin 2010

2010/16

Examen indépendant de la politique d'évaluation et la réponse de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* de l'examen indépendant de la politique d'évaluation du PNUD (DP/2010/20) et réaffirme l'importance que revêt la politique d'évaluation pour l'organisation;

2. *Prend note* des progrès réalisés ainsi que des questions et problèmes rencontrés dans l'application de la politique d'évaluation, ainsi qu'il ressort de l'examen indépendant;

3. *Se félicite* de la réponse de l'administration à l'examen indépendant de la politique d'évaluation;

4. *Prie* le PNUD de redoubler d'efforts pour renforcer le contrôle et l'appui aux évaluations décentralisées afin d'en accroître la portée, le taux d'exécution, la qualité et l'utilisation et, à cet égard, souligne l'importance de l'engagement et de la responsabilité du personnel de direction, en particulier des directeurs des bureaux régionaux;

5. *Souligne* qu'il importe d'intégrer les efforts visant à améliorer les évaluations décentralisées à l'action d'ensemble menée par le PNUD pour renforcer la gestion axée sur les résultats;

6. *Prie* le PNUD de veiller à ce que tous les descriptifs de programme de pays et de programmes régionaux et mondiaux soient assortis de plans d'évaluation

chiffrés et budgétisés qui portent sur toute la gamme des contributions escomptées aux activités de développement et qui sont conçus de sorte à permettre des ajustements aux programmes et l'élaboration de nouveaux programmes;

7. *Demande* que dans le cas des programmes de pays les plans d'évaluation soient budgétisés au plus tard au moment de l'adoption du plan d'action pour le programme de pays concerné;

8. *Prie* le PNUD de veiller à ce que le plan de travail en matière d'évaluation du Bureau de l'évaluation soit chiffré et que les dépenses afférentes soient inscrites au budget d'appui biennal au titre de la rubrique relative à l'évaluation;

9. *Souligne* qu'il importe de faire en sorte que les programmes du PNUD se prêtent davantage à l'évaluation, condition préalable pour assurer une conception judicieuse des programmes, un suivi constant avec les partenaires nationaux et l'évaluation;

10. *Insiste* sur la nécessité pour les pays de programme de prendre en main et de conduire l'évaluation et, à cet égard, demande au PNUD, en collaboration avec les autres membres du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, de préciser son rôle en matière de renforcement des capacités nationales d'évaluation;

11. *Se félicite* de l'augmentation des capacités d'évaluation des bureaux de pays en 2009 et prie le PNUD de réduire davantage le nombre, élevé, des bureaux de pays qui ne disposent pas de capacités de suivi et d'évaluation ou dont les capacités sont insuffisantes;

12. *Prie* le PNUD de faire participer davantage les gouvernements et les organismes des Nations Unies partenaires aux évaluations conjointes des réalisations du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement tout en se réservant le droit d'évaluer la contribution particulière du PNUD aux réalisations communes;

13. *Se félicite* de l'amélioration de la présentation des réponses de l'administration aux évaluations décentralisées et encourage le PNUD à améliorer davantage la présentation et le suivi des réponses de l'administration de façon à améliorer l'assimilation des connaissances, la responsabilisation et la transparence en matière de suivi des évaluations et à communiquer les réponses aux gouvernements et autres programmes partenaires;

14. *Prie* le PNUD de lui soumettre pour approbation à sa première session ordinaire de 2011 une politique d'évaluation révisée qui tienne compte des éléments suivants de la réponse de l'administration :

a) La garantie formelle de l'indépendance du Bureau de l'évaluation, notamment en ce qui concerne le recrutement du Directeur et du personnel du Bureau, les relations entre le Directeur et les autres responsables du PNUD et l'approbation du programme de travail et du budget du Bureau de l'évaluation;

b) Le renforcement des méthodes à l'échelon des pays et de la participation des entités nationales aux évaluations indépendantes et décentralisées;

c) La présentation de plans d'évaluation chiffrés et budgétisés, condition préalable à la réalisation d'une évaluation décentralisée;

d) L'adoption de mesures appropriées permettant aux responsables du PNUD d'utiliser activement les évaluations indépendantes et décentralisées à des fins stratégiques;

e) La clarification des rôles du PNUD et du Bureau de l'évaluation, y compris le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, dans le renforcement des capacités nationales en matière d'évaluation;

15. *Prie* le Bureau de l'évaluation de faire réaliser un autre examen indépendant de la politique d'évaluation du PNUD, dont les résultats lui seraient présentés en 2013 et qui porterait sur la mesure dans laquelle :

a) Les rôles et attributions définis dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations lancées en 2007 et dans le nouveau Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats du développement se sont effectivement concrétisés;

b) L'adoption des méthodes recommandées dans le Guide a renforcé la gestion axée sur les résultats et l'évaluation décentralisée à l'échelon des pays;

c) L'indépendance du Bureau de l'évaluation est formellement garantie;

d) La politique d'évaluation a été mise en œuvre et a apporté quelque chose aux fonds et programmes associés au PNUD;

e) Des modalités efficaces de renforcement de la prise en main par les pays et de renforcement des capacités ont été recensées et appliquées.

30 juin 2010

2010/17

Rapport des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les activités du Bureau de la déontologie du PNUD pour 2009 (DP/2010/26), des activités en matière de déontologie présentées dans le rapport du FNUAP sur les activités d'audit et de contrôle de 2009 et du rapport annuel du Directeur exécutif de l'UNOPS pour 2009;

2. *Constate* que des progrès ont été réalisés dans la mise en place des divers bureaux de la déontologie et que ceux-ci ont utilement contribué au fonctionnement du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS et *encourage* la direction du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS à inviter le chef de leur bureau de la déontologie à participer aux réunions de direction en qualité d'observateur, à favoriser des normes de conduite élevées et à prévenir les conflits d'intérêts institutionnels;

3. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de le tenir informé de l'état d'avancement de leurs plans d'action, en indiquant notamment les effets produits et les résultats obtenus;

4. *Encourage* les bureaux de la déontologie à exploiter les informations qu'ils reçoivent concernant les cours de formation dispensés pour faire en sorte que ces cours continuent d'être efficaces et utiles pour le personnel du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS et qu'ils représentent un bon investissement;

5. *Encourage également* les bureaux de la déontologie à continuer d'améliorer leurs séances d'information, leurs cours de formation et leurs services de conseils à l'intention de la direction et du personnel;

6. *Rappelle* sa décision 2008/37, notamment ses dispositions tendant à éviter les conflits d'intérêts dans la nomination des responsables chargés de la surveillance et, à cet égard, *demande* que les Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS soient désignés comme le service chargé au sein de chaque organisation d'examiner les conflits d'intérêts éventuels en cas de nomination de responsables de haut rang appelés à exercer des fonctions de contrôle qui ne relèvent pas des procédures de sélection établies par le Secrétaire général;

7. *Prie* la direction du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS de continuer à fournir les ressources humaines et financières nécessaires au bon fonctionnement des bureaux de la déontologie respectifs, en accordant la priorité au perfectionnement continu des compétences et des capacités du personnel travaillant dans ces bureaux;

8. *Prie* l'Administrateur du PNUD et les Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS : a) de nommer les chefs des bureaux de la déontologie sur la base de compétences et d'une expérience avérées dans les domaines pertinents; b) de veiller à ce que l'examen préalable à la nomination pour déterminer s'il y a conflit d'intérêts soit mené par une entité indépendante; c) de limiter la durée de la nomination à cinq ans, renouvelable à titre exceptionnel une fois pour cinq ans maximum; et d) d'interdire toute réintégration des intéressés dans leurs organisations respectives;

9. *Demande* aux Bureaux de la déontologie du FNUAP et de l'UNOPS de lui présenter des rapports à ses futures sessions annuelles.

30 juin 2010

2010/18

Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2009

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel axé sur les résultats du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et *se félicite* des bons résultats obtenus par le Fonds en matière de programmes et d'activités opérationnelles en 2009;

2. *Accueille avec satisfaction* les contributions concrètes et évolutives du FENU aux fins d'une adaptation des objectifs du Millénaire pour le développement au contexte local en fournissant des fonds d'investissement et une assistance technique en vue de contribuer au développement local et de promouvoir des services de microfinancement sans exclusive qui profitent aux ménages pauvres ainsi qu'aux petites entreprises et aux microentreprises; et *demande* au FENU de lui présenter, dans ses futurs rapports annuels, une analyse plus approfondie de la manière dont les activités du Fonds contribuent à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement au niveau local, en indiquant notamment les enseignements tirés et les difficultés rencontrées;

3. *Invite* le FENU à poursuivre son action de mobilisation des contributions à son budget ordinaire ou des contributions thématiques pluriannuelles au niveau

nécessaire pour lui permettre d'exécuter son plan d'investissement pour 2008-2011, ce qui permettrait au Fonds d'élargir ses services et son appui aux investissements à davantage de pays les moins avancés;

4. *Invite également* le FENU à redoubler d'efforts pour amener les États Membres qui sont en mesure de le faire et d'autres partenaires de développement à augmenter leurs contributions à son budget ordinaire et à ses autres ressources;

5. *Se félicite* de l'action menée par le FENU pour améliorer ses pratiques en matière de gestion et l'encourage à poursuivre ses efforts, et *salue* les efforts faits par le FENU pour maintenir la qualité des programmes au moment où leur nombre augmente en réponse à la demande croissante émanant des pays les moins avancés.

1^{er} juillet 2010

2010/19

Volontaires des Nations Unies – Rapport de l'Administrateur

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de l'Administrateur sur le Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) (DP/2010/28);

2. *Salue* l'action menée par les Volontaires des Nations Unies en appui aux efforts entrepris par les pays de programme et les organismes des Nations Unies dans le domaine de la paix et du développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, la gestion durable de l'environnement et la problématique hommes-femmes;

3. *Prend note en particulier* de l'expansion et de la portée du service de volontariat en ligne des VNU et encourage le Programme des Volontaires des Nations Unies à poursuivre ses efforts pour innover et diversifier les types de volontariat et à assurer un meilleur équilibre entre les sexes dans ses missions;

4. *Se félicite* de l'action menée par les Volontaires des Nations Unies pour aider les pays de programme à renforcer leur capacité de gérer un corps de volontaires nationaux, notamment en matière d'élaboration de politiques, de législation et d'appui à la mise en œuvre;

5. *Encourage* les Volontaires des Nations Unies à continuer d'œuvrer dans le cadre des équipes de pays des Nations Unies à intégrer le volontariat dans les programmes, sachant que les volontaires nationaux et internationaux font partie intégrante de l'assistance apportée par les Nations Unies;

6. *Note* que le Fonds bénévole spécial pour les Volontaires des Nations Unies appuie la recherche et lance des innovations qui témoignent de l'impact du volontariat sur la paix et le développement;

7. *Réaffirme* le rôle qui incombe aux Volontaires des Nations Unies de coordonner les manifestations devant marquer le dixième anniversaire de l'Année internationale des volontaires en 2011, conformément à la résolution 63/153 de l'Assemblée générale;

8. *Décide* que le Programme des Volontaires des Nations Unies lui présentera à sa session annuelle de 2011 un exposé sur la planification du dixième

anniversaire de l'Année internationale des volontaires en 2011, en sa qualité de coordonnateur, et sur le quarantième anniversaire des Volontaires des Nations Unies.

30 juin 2010

2010/20

Rapport annuel de la Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel de la Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (DP/2010/29) et des résultats qui y figurent;

2. *Constate* que le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) appuie les pays de programme qui s'emploient à atteindre les objectifs prioritaires convenus en matière de développement, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, et s'attache à aider les partenaires nationaux à avancer sur des fronts voisins tels que le Programme d'action de Beijing et la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;

3. *Prie* UNIFEM de présenter dans ses futurs rapports davantage d'éléments concernant l'analyse des résultats obtenus, les enseignements tirés et les défis à relever;

4. *Se félicite* de l'examen à mi-parcours du plan stratégique, qui offre l'occasion d'affiner l'orientation stratégique et de procéder à un examen approfondi du cadre de résultats en vue d'y apporter des améliorations en 2011 et de définir les améliorations à apporter durant le reste de la période couverte par le plan stratégique;

5. *Note* que l'Assemblée générale a engagé un débat sur la création d'une nouvelle entité chargée de l'égalité des sexes et *prie* UNIFEM de prendre toutes les mesures nécessaires et opportunes pour que les modalités arrêtées par l'Assemblée générale concernant les mécanismes transitionnels soient mises en œuvre dans les délais fixés par l'Assemblée générale.

30 juin 2010

2010/21

Rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/2010/30) et des apports très divers du Bureau aux résultats opérationnels de l'Organisation des Nations Unies et de ses partenaires, souvent dans des conditions très difficiles;

2. *Se félicite* de la meilleure situation financière du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et de l'efficacité accrue de ses services et de son personnel;

3. *Se félicite également* de la reconstitution intégrale de la réserve opérationnelle et des charges au titre des prestations dues à la cessation de service, ce qui a permis au Bureau de retrouver sa santé financière et confirmé la viabilité de son modèle d'autofinancement;

4. *Se félicite en outre* du renforcement des partenariats stratégiques et de leur contribution aux résultats et *encourage* le Directeur exécutif, ayant à l'esprit le mandat fondamental de l'UNOPS et afin d'accroître la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies, à renforcer davantage les interventions du Bureau en tant que prestataire de services à divers acteurs, dont l'Organisation des Nations Unies, les gouvernements, les institutions intergouvernementales, les institutions internationales et régionales, les fondations, le secteur privé et les organisations non gouvernementales, dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et du maintien de la paix;

5. *Invite* le Directeur exécutif à poursuivre ses efforts en vue d'intégrer le renforcement des capacités nationales dans ses opérations;

6. *Se félicite* des efforts faits par le Directeur exécutif pour accroître la transparence et la responsabilisation, en particulier en ce qui concerne la divulgation totale des données relatives aux projets, et notamment les renseignements concernant tous les marchés attribués et les paiements effectués, quel que soit le montant.

29 juin 2010

2010/22

Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit et le contrôle internes

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* : a) du rapport du PNUD sur l'audit et les investigations (DP/2010/31) et de la réponse de la direction à cet égard; b) du rapport du FNUAP sur les activités d'audit et de contrôle internes en 2009 (DP/FPA/2010/20) et de la réponse de la direction à cet égard; et c) du rapport d'activité pour 2009 du Groupe de l'audit interne et des investigations du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/2010/32) et de la réponse de la direction à cet égard;

2. *Prend note* : a) du rapport annuel du Comité consultatif de l'audit du PNUD; b) du rapport annuel du Comité consultatif de l'audit du FNUAP; et c) du rapport annuel du Comité consultatif de la stratégie et de l'audit de l'UNOPS;

3. *Se félicite* de l'importance accordée aux grandes questions administratives récurrentes et à la planification des audits axés sur les risques;

4. *Constate avec satisfaction* que le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS se conforment aux décisions 2008/37 et 2009/15 portant sur la divulgation des rapports d'audit interne, notamment sur la communication des activités de divulgation dans leurs rapports annuels respectifs;

5. *Prie* l'Administrateur du PNUD et les Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire en 2011, un document de séance conjoint indiquant les retombées de la récente demande de

communication de plus amples informations sur les rapports d'audit interne du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, contenant notamment des options pour répondre au besoin d'informations pertinentes;

En ce qui concerne le PNUD,

6. *Exprime* son appui constant au renforcement des fonctions d'audit interne et d'investigation du PNUD et *se félicite* des informations fournies dans le rapport et de la diversité des sujets stratégiques sur lesquels ont porté les travaux du Comité consultatif de l'audit, ce qui contribue à renforcer la responsabilité et le contrôle au PNUD;

7. *Se félicite* de l'analyse pluriannuelle des questions d'audit interne sur la période quinquennale 2005-2009 et *demande* que des informations continuent d'être fournies à cet égard dans les futurs rapports;

8. *Reconnaît* que le PNUD contribue à accroître la cohérence des pratiques du système des Nations Unies en matière d'audit interne;

9. *Note* l'augmentation considérable des plaintes appelant des investigations et *prie* le PNUD de veiller à ce que des moyens appropriés soient dégagés en temps voulu à cette fin;

10. *Note* que le nombre de recommandations d'audit restées sans suite depuis 18 mois ou plus est demeuré relativement stable et *prie* le PNUD de poursuivre ses efforts pour donner suite à ces recommandations et, en particulier, à celles qui relèvent de sa compétence et qui exigent une assistance émanant de l'organisation ou un meilleur réajustement des ressources;

11. *Note* avec préoccupation le nombre croissant des observations faites concernant la gestion des projets, en particulier dans les bureaux de pays, *prend acte* des efforts déployés actuellement pour remédier aux insuffisances structurelles à tous les niveaux, notamment dans les domaines de la supervision, des pratiques institutionnelles et de la formation, et *demande* à la direction de poursuivre ses efforts de façon à présenter les améliorations obtenues dans le prochain rapport;

12. *Se félicite* de la poursuite de la tendance à la baisse des risques financiers relevés dans les audits des projets exécutés par les organisations non gouvernementales ou les gouvernements et, à cet égard, *demande instamment* au PNUD de poursuivre ses efforts et de veiller à ce que les rapports d'audit soient soumis dans les délais;

13. *Prie* le Bureau de l'audit et des investigations de fournir dans son prochain rapport annuel des informations indiquant si les ressources disponibles pour l'audit et les investigations sont suffisantes;

En ce qui concerne le FNUAP,

14. *Note* l'attachement du FNUAP au renforcement constant de ses processus de responsabilisation et d'assurance, et exhorte la Directrice exécutive à continuer : a) d'améliorer la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne conforme aux pratiques ayant fait leurs preuves au niveau international, compte tenu de la nécessité de se conformer aux normes comptables internationales pour le secteur public; b) de mettre en œuvre une stratégie de gestion globale des risques; et c) de pourvoir les postes vacants à la Division des services de contrôle interne afin que les audits et les investigations aient l'étendue voulue;

15. *Rappelle* ses décisions 2006/13 et 2008/13, et *prie* le FNUAP d'ajouter dans son rapport annuel sur l'audit et le contrôle un récapitulatif présentant : a) les principales observations, assorties de comparaisons pluriannuelles des tendances des causes d'audit; b) un tableau indiquant par année, catégorie et ordre de priorité les observations d'audit auxquelles il n'a pas été donné suite; c) des explications sur les observations restées sans suite depuis 18 mois ou plus; et d) les principaux problèmes récurrents de contrôle et des recommandations pour y faire face;

16. *Attend avec intérêt* une évaluation de l'adéquation des ressources humaines et financières allouées aux activités d'audit et d'investigation dans le prochain rapport de la Division des services de contrôle interne;

17. *Note* l'augmentation considérable du nombre de plaintes appelant des investigations, *prie* le FNUAP de prendre les mesures nécessaires pour que des ressources suffisantes soient dégagées pour mettre en place rapidement les capacités d'investigation voulues et *demande instamment* au FNUAP d'établir un programme de détection et de prévention de la fraude afin de réduire les pertes financières;

18. *Constate avec satisfaction* que le FNUAP continue, à titre prioritaire, de donner suite aux observations concernant l'exécution nationale en se penchant sur les risques opérationnels et les insuffisances recensées dans les rapports d'audit, l'attention étant accordée en particulier au renforcement des capacités des bureaux de pays et des partenaires d'exécution, et *prie* le FNUAP de mettre en place un dispositif de supervision et de contrôle approprié pour remédier à ces insuffisances, en particulier en ce qui concerne le suivi des programmes et projets au niveau local, les soldes inutilisés et la présentation en temps voulu des plans et des rapports d'audit sur l'exécution nationale, et de l'informer des progrès enregistrés à cet égard;

19. *Rappelle* la politique de contrôle et la charte des audits internes et *réaffirme* que la division des services de contrôle interne a un accès total, libre et sans entrave à tous les dossiers, biens matériels et membres du personnel du FNUAP en rapport avec toute fonction du FNUAP à l'examen, et *rappelle* que tous les employés sont tenus d'aider la Division à jouer son rôle;

20. *Réaffirme* que la Division des services de contrôle interne est indépendante et que son Directeur a le dernier mot pour tout ce qui a trait aux rapports d'audit publiés par la Division et jouit de l'indépendance nécessaire pour rendre compte directement au Conseil d'administration de tout engagement pris par la Division, et *propose* que les futurs rapports soient intitulés « Rapport du Directeur de la Division des services de contrôle interne sur les activités d'audit et de contrôle internes »;

21. *Prie* le FNUAP de renforcer l'obligation de respecter les politiques et procédures institutionnelles, le règlement financier et les règles de gestion financière et de séparer convenablement les fonctions dans les opérations financières, notamment en matière d'achats;

22. *Se félicite* de l'amélioration du suivi par la Division des services de contrôle interne de l'application des recommandations d'audit, *demande* que les futurs rapports contiennent un récapitulatif des recommandations par rang de priorité et *prie* le FNUAP d'accélérer la mise en œuvre des recommandations restées sans suite;

En ce qui concerne l'UNOPS,

23. *Salue* l'élargissement de la portée de l'audit interne en 2009, le fait que les travaux ont dépassé l'obligation de respecter les règles pour s'étendre à l'audit axé sur les résultats et les améliorations en matière de suivi de l'application des recommandations;

24. *Prend note* des travaux en cours visant à mettre en place un système structuré de gestion des risques à l'échelle de l'organisation et *attend avec intérêt* d'en savoir plus lorsque ce système sera mis en place;

25. *Constate* les observations d'audit répétées dans les domaines des ressources humaines, de la gestion des projets et programmes, des achats et des finances, et *note* que l'absence de procédures écrites et le nombre élevé des manquements aux politiques et procédures de l'UNOPS constituent les causes les plus courantes des observations;

26. *Note*, à cet égard, que la direction de l'UNOPS a révisé ses politiques ou en a adopté de nouvelles pour donner suite aux diverses recommandations d'audit, notamment la politique en matière de contrat de louage de services, *prie* l'UNOPS de poursuivre ses efforts pour donner suite aux observations d'audit et *attend avec intérêt* de voir des améliorations dans les observations figurant dans les futurs rapports;

27. *Prend note* de la diminution constante du taux d'opinions assorties de réserve pour les audits de projets en 2009, par rapport à 2008 et 2007, et *demande* que des informations sur l'incidence financière des observations d'audit soient fournies dans les futurs rapports.

1^{er} juillet 2010

2010/23

Rapport de la Directrice exécutive du FNUAP pour 2009 : progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents qui composent le rapport de la Directrice exécutive du FNUAP pour 2009 : DP/FPA/2010/17 (Part I), DP/FPA/2010/17 (Part I, Add.1) et DP/FPA/2010/17 (Part II);

2. *Se félicite* des réalisations et des progrès exposés dans le rapport de la Directrice exécutive pour 2009 et *prend note* des valeurs de référence et des objectifs qui y seront présentés conformément à la décision 2009/16 ainsi que de la mise à jour concernant l'élaboration du plan stratégique et les indicateurs des résultats de gestion;

3. *Encourage* le FNUAP à continuer d'améliorer l'établissement de rapports axés sur les résultats à l'intention du Conseil d'administration et *attend avec intérêt* de voir des progrès à cet égard dans les rapports annuels à compter de 2011, et notamment des informations qui témoignent mieux de sa contribution aux résultats obtenus;

4. *Constate avec satisfaction* que la Directrice exécutive a exposé dans son rapport annuel les problèmes et les enseignements tirés aux fins d'orientations futures, et *demande* au FNUAP de présenter dans ses rapports annuels, à compter de

2011, des mesures concrètes pour résoudre les problèmes et pour mettre à profit les enseignements tirés et les recommandations;

5. *Se félicite* de l'examen à mi-parcours du plan stratégique, qui offre l'occasion d'affiner l'orientation stratégique et de procéder à un examen approfondi du cadre de résultats en vue d'y apporter des améliorations en 2011 et de définir les améliorations à apporter au plan stratégique pour 2014-2017;

6. *Se félicite également* des efforts constants déployés par le FNUAP pour fournir des données ventilées par sexe, âge, lieu et revenu;

7. *Félicite* le FNUAP pour son engagement et pour les efforts qu'il ne cesse de déployer en vue de réaliser les objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et les autres objectifs de développement convenus sur le plan international, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé, et *exhorte* la Directrice exécutive à redoubler d'efforts dans les pays de programme qui éprouvent des difficultés à réaliser ces objectifs;

8. *Souligne* combien il importe que le Conseil d'administration tienne régulièrement des débats sur les questions de fond liées au mandat du FNUAP, sur la base de rapports établis à cette fin par la Directrice exécutive du FNUAP;

9. *Prie* la Directrice exécutive du FNUAP de présenter des exposés sur les trois principaux domaines thématiques du plan stratégique à la première session ordinaire de 2011, à la lumière de l'examen à mi-parcours du plan stratégique réalisé pendant la session annuelle de 2011;

10. *Prie* la Directrice exécutive du FNUAP de lui présenter, à sa session annuelle de 2011, un rapport annuel de synthèse pour 2010 contenant l'examen à mi-parcours du plan stratégique prorogé pour 2008-2013.

25 juin 2010

2010/24

Rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes pour 2010 et au-delà

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes pour 2010 et au-delà (DP/FPA/2010/18);

2. *Se félicite* de l'augmentation des recettes ordinaires du FNUAP pour 2009, ainsi que des contributions des pays de programme;

3. *Souligne* que les ressources ordinaires constituent l'assise financière du FNUAP et sont indispensables pour maintenir le caractère multilatéral, neutre et universel de ses travaux, et *encourage* le FNUAP à mobiliser davantage ces ressources et à continuer d'accroître le nombre de pays y contribuant sans cesser de mobiliser des ressources supplémentaires pour ses fonds et programmes thématiques;

4. *Est conscient* que, pour maintenir et améliorer le niveau des financements du FNUAP, les pays qui sont en mesure de le faire doivent augmenter

leurs contributions pendant la période couverte par le plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013;

5. *Encourage* tous les pays qui sont en mesure de le faire à apporter des contributions en les versant tôt dans l'année et à annoncer des contributions pluriannuelles;

6. *Souligne* que le FNUAP a besoin d'un solide soutien politique et d'un appui financier accru, ainsi que de ressources financières de base accrues et prévisibles, pour accroître son assistance aux pays afin de les aider à intégrer pleinement le programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement dans les stratégies et cadres nationaux de développement et à réaliser les objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

25 juin 2010

2010/25

Demande de la République-Unie de Tanzanie tendant à présenter un projet de descriptif de programme de pays commun aux Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du Programme alimentaire mondial

Le Conseil d'administration,

Rappelant ses décisions 2001/11 et 2006/36 sur la procédure d'approbation des programmes,

1. *Prend note* de la demande de la République-Unie de Tanzanie tendant à présenter un projet de descriptif de programme de pays commun selon une formule commune assortie de volets concernant chaque organisme, de cadres de résultats et des ressources nécessaires pour le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial (PAM);

2. *Note* que le projet de descriptif de programme de pays commun sera soumis pour examen aux différents organismes à la première session ordinaire de 2011 et pour approbation des volets concernant chaque organisme à la session annuelle de 2011;

3. *Décide* d'examiner le projet de descriptif de programme de pays commun de la République-Unie de Tanzanie à titre exceptionnel;

4. *Décide également* que le projet de descriptif de programme de pays commun révisé sera affiché sur les sites Web des différents organismes au plus tard six semaines après son examen et que le secrétariat fournira un exemplaire imprimé du descriptif révisé aux membres du Conseil d'administration qui en feront la demande;

5. *Souligne* que, conformément à ses décisions 2001/11 et 2006/36, les volets du descriptif de programme de pays commun concernant chaque organisme seront approuvés selon la procédure d'approbation tacite, sans être présentés ni examinés, sauf si au moins cinq membres ont informé le secrétariat par écrit, avant la réunion, qu'ils souhaitent soumettre le descriptif de programme de pays commun au Conseil d'administration.

23 juin 2010

2010/26

Rapport biennal sur les activités d'évaluation*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport biennal sur les activités d'évaluation (DP/FPA/2010/19) et de la réponse de la direction à cet égard;

2. *Se félicite* des mesures prises par le FNUAP pour renforcer ses ressources humaines à l'échelle de l'organisation en vue de mettre en œuvre la politique d'évaluation, ainsi que de son engagement à investir dans les compétences du personnel en matière d'évaluation, notamment en ce qui concerne la gestion axée sur les résultats et la conception, les méthodologies, la réalisation et la conduite des évaluations;

3. *Insiste* sur le fait qu'il est indispensable d'intégrer les enseignements tirés de l'expérience dans les politiques, programmes et opérations à venir et *souligne* qu'il importe de mettre en œuvre le système pour qu'une réponse et une suite soient systématiquement données aux recommandations des évaluations décentralisées et pour diffuser les enseignements tirés;

4. *Estime* que les méthodes reposant sur des données probantes sont nécessaires pour évaluer les programmes et projets et, à cet égard, *se félicite* de l'engagement pris par le FNUAP d'élaborer des directives sur la programmation reposant sur des données probantes en 2010, conformément à la décision 2009/18;

5. *Souligne* que les pays de programme doivent davantage prendre en main et conduire les activités d'évaluation et, à cet égard, *prie* le FNUAP, conformément à la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, de collaborer avec les autres institutions des Nations Unies en vue de renforcer au mieux les capacités des partenaires d'exécution;

6. *Rappelle* ses décisions 2008/12 et 2009/18, *demande* que le plan d'évaluation biennal prévoit des évaluations décentralisées et centralisées et *demande de nouveau* que le plan d'évaluation se rapporte au plan stratégique existant du FNUAP afin de permettre à la Division des services de contrôle interne de donner des assurances raisonnables sur les conclusions des évaluations, y compris les enseignements tirés et les effets sur les programmes;

7. *Se félicite* que le FNUAP se soit fixé pour priorité de réaliser des évaluations de programmes de pays en fin de cycle pendant l'exercice biennal en cours, durant l'avant-dernière année des programmes de pays, et, à cet égard, *attend avec intérêt* que des évaluations de programmes de pays en fin de cycle et des plans d'évaluation de programmes de pays budgétisés soient présentés en même temps que les descriptifs de programme de pays à compter de sa session annuelle de 2011;

8. *Souligne* qu'il est important d'amener les homologues nationaux et, le cas échéant, les partenaires des Nations Unies à contribuer à l'amélioration de la conception et de la mise en œuvre des programmes ainsi qu'au renforcement de l'évaluabilité des programmes de pays, notamment en s'intéressant aux indicateurs significatifs, aux données de base et aux moyens de vérifier les progrès enregistrés;

9. *Salue* les mesures prises par le FNUAP pour renforcer le contrôle et l'appui aux évaluations décentralisées afin d'en accroître la portée, le taux

d'exécution, la qualité et l'utilisation et, à cet égard, *souligne* combien il importe que les responsables s'engagent davantage à intensifier ces efforts;

10. *Réaffirme* que, conformément à la politique de contrôle et à la charte des audits internes, la Division des services de contrôle interne a accès à tous les documents du FNUAP, *se déclare préoccupé* par le faible nombre des évaluations soumises à la Division des services de contrôle et *prie* le FNUAP de se conformer aux politiques et procédures et de soumettre toutes les évaluations et les réponses correspondantes de la direction à titre prioritaire en mettant en place une base de données permettant de vérifier le respect de cette obligation;

11. *Prend note* des observations issues de l'évaluation de la qualité des évaluations de 2009 figurant dans le rapport, notamment la baisse de la proportion des évaluations qui sont conformes aux normes d'évaluation de la pertinence et de l'impact des programmes et *se félicite* de l'engagement pris par le FNUAP de remédier aux insuffisances de la qualité des évaluations afin d'améliorer la programmation reposant sur des données probantes;

12. *Demande à nouveau* que les futurs rapports biennaux sur l'évaluation portent notamment sur les observations et recommandations d'évaluation, l'analyse des facteurs qui influent sur la qualité et la suite donnée aux évaluations réalisées par le FNUAP;

13. *Se félicite* que le FNUAP se propose d'améliorer le taux d'exécution des rapports d'évaluation affichés sur son site Web, conformément à la décision 2009/18, et *demande* que ces rapports soient facilement accessibles;

14. *Réaffirme* que le Directeur de la Division des services de contrôle interne jouit de l'indépendance nécessaire pour rendre compte directement au Conseil d'administration de toute action menée par la Division;

15. *Note* que les observations d'évaluation sont utiles pour la préparation de l'examen à mi-parcours du plan stratégique en 2011;

16. *Se félicite* de l'initiative prise par la direction du FNUAP de mettre au point un tableau pour le suivi de la réponse de l'organisation au rapport biennal sur l'évaluation et *demande* que cette réponse soit examinée dans le cadre de l'examen à mi-parcours du plan stratégique;

17. *Décide* d'examiner les évaluations thématiques du FNUAP dans le cadre de ses travaux, en commençant par l'évaluation de l'action humanitaire du FNUAP à sa deuxième session ordinaire de 2010;

18. *Attend avec intérêt* d'examiner la politique d'évaluation du FNUAP à sa session annuelle de 2012, et notamment de juger de l'adéquation des ressources humaines et financières allouées aux activités d'évaluation.

25 juin 2010

2010/27

**Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration
à sa session annuelle de 2010**

Le Conseil d'administration

Rappelle que lors de sa session annuelle de 2010, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa session annuelle de 2010 (DP/2010/L.2 et DP/2010/L.2/Corr.1);

Approuvé le rapport sur les travaux de sa première session ordinaire de 2009 (DP/2010/15);

Approuvé le calendrier ci-après de ses sessions de 2010 :

Deuxième session ordinaire de 2010 : 30 août-3 septembre 2010;

Adopté le plan de travail provisoire de sa deuxième session ordinaire de 2010.

Débat consacré au PNUD

Point 2

Rapport annuel de l'Administrateur

Adopté la décision 2010/13 relative au rapport annuel de l'Administrateur sur le plan stratégique : activités et résultats pour 2009;

Pris acte du rapport du PNUD au sujet des recommandations du Corps commun d'inspection en 2009 (DP/2010/17/Add.1) et de l'annexe statistique (DP/2010/17/Add.2).

Point 3

Engagements de financement envers le PNUD

Adopté la décision 2010/14 sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes pour 2010 et au-delà.

Point 4

Évaluation

Adopté la décision 2010/15 relative au rapport annuel d'évaluation du PNUD;

Adopté la décision 2010/16 sur l'examen indépendant de la politique d'évaluation du PNUD et la réponse de l'administration;

Pris note de l'évaluation du programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants, 2006-2010 (DP/2010/22) et de la réponse de l'administration (DP/2010/23).

Point 5

Rapport sur le développement humain

Pris note de l'état des consultations concernant le *Rapport sur le développement humain* (DP/2010/24).

Point 6**Programmes de pays et questions connexes**

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes de pays pour l'Afrique du Sud, l'Albanie, le Bangladesh, le Cap-Vert, le Ghana, le Guyana, le Kirghizistan, la Mauritanie, les Seychelles, le Tchad, l'Ukraine et le Viet Nam (DP/2010/25, tableau 1);

Pris note de la prolongation de six mois du programme de pays pour la République-Unie de Tanzanie (DP/2010/25, tableau 1);

Approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme de pays pour le Zimbabwe (DP/2010/25, tableau 2);

Approuvé la première prolongation de deux ans des programmes de pays pour la Namibie, le Népal et la Sierra Leone (DP/2010/25, tableau 2);

Pris note des projets de descriptif de programme de pays énumérés ci-après et des observations auxquelles ils ont donné lieu :

Afrique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Swaziland (DP/DCP/SWZ/2)

États arabes

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Iraq (DP/DCP/IRQ/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Jamahiriya arabe libyenne (DP/DCP/LBY/2)

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Cambodge (DP/DCP/KHM/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Chine (DP/DCP/CHN/2)

Europe et Communauté d'États indépendants

Projet de descriptif de programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (DP/RPD/REC/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Azerbaïdjan (DP/DCP/AZE/2/Rev.1)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Bélarus (DP/DCP/BLR/2 et Corr.1)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Géorgie (DP/DCP/GEO/2/Rev.1)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Serbie (DP/DCP/SRB/1 et DP/DCP/SRB/1/Add.1)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Turquie (DP/DCP/TUR/2)

Point 7

Rapport des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

Adopté la décision 2010/17 relative au rapport annuel du Bureau de la déontologie du PNUD pour 2009.

Point 8

Fonds d'équipement des Nations Unies

Adopté la décision 2010/18 relative au rapport sur les résultats obtenu par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2009.

Point 9

Volontaires des Nations Unies

Adopté la décision 2010/19 relative au rapport de l'Administrateur sur les Volontaires des Nations Unies.

Point 10

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Adopté la décision 2010/20 relative au rapport annuel de la Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

Débat consacré au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Point 11

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2010/21 sur le rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS).

Débat commun

Point 12

Audit et contrôle internes

Adopté la décision 2010/22 relative aux rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit et de contrôle internes.

Point 13

Missions de visite

Pris note des rapports ci-après :

a) Rapport sur la mission de visite commune au Rwanda (DP/FPA/2010/CRP.1);

b) Rapport sur la mission de visite PNUD/FNUAP en République arabe syrienne (DP/2010/CRP.2-DP/FPA/2010/CRP.1).

Points 6 et 16**Programmes de pays et questions connexes**

Adopté la décision 2010/25 relative à la demande de la République-Unie de Tanzanie tendant à présenter un projet de descriptif de programme de pays commun aux Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM.

Débat consacré au FNUAP**Point 14****Rapport annuel de la Directrice exécutive**

Adopté la décision 2010/23 sur le rapport de la Directrice exécutive du FNUAP pour 2009 : progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique.

Point 15**Engagements financiers en faveur du FNUAP**

Adopté la décision 2010/24 relative au rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes pour 2010 et au-delà.

Point 16**Programmes de pays et questions connexes**

Pris note de la prolongation d'un an des programmes pour l'Afrique du Sud, l'Albanie, le Bangladesh, le Cap-Vert, le Ghana, la Mauritanie, le Myanmar, la Somalie, le Tchad, l'Ukraine et le Viet Nam;

Pris note de la prolongation de six mois du programme pour la République-Unie de Tanzanie;

Approuvé la prolongation de deux ans des programmes pour la Namibie, le Népal, le Pakistan et la Sierra Leone;

Approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme pour l'Iran (République islamique d');

Pris note des projets de descriptif de programme de pays énumérés ci-après et des observations auxquelles ils ont donné lieu :

Afrique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Swaziland (DP/FPA/DCP/SWZ/5)

États arabes

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Iraq (DP/FPA/DCP/IRQ/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour le territoire palestinien occupé (DP/FPA/DCP/OPT/4)

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Cambodge (DP/FPA/DCP/KHM/4)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Chine (DP/FPA/DCP/CHN/7)

Projet de descriptif de programme de pays pour la République démocratique populaire de Corée (DP/FPA/DCP/PRK/5)

Europe de l'Est et Asie centrale

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Azerbaïdjan (DP/FPA/DCP/AZE/3)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Bélarus (DP/FPA/DCP/BLR/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Géorgie (DP/FPA/DCP/GEO/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Turquie (DP/FPA/DCP/TUR/5).

Point 17

Évaluation

Adopté la décision 2010/26 relative au rapport biennal sur les activités d'évaluation.

Point 18

Questions diverses

Tenu les séances d'information et les manifestations ci-après :

PNUD

Séance d'information sur l'évaluation internationale des objectifs du Millénaire pour le développement;

Réception et ouverture de l'exposition de photographies intitulée « Picture this: caring for the earth »;

FNUAP

Réunion-débat spéciale sur l'élimination de la pauvreté : l'importance de la santé en matière de sexualité et de procréation;

PNUD/FNUAP

Manifestation parallèle conjointe sur l'action humanitaire et les interventions en cas d'urgence;

PNUD/FNUAP/UNOPS

Table ronde sur le rôle du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS dans le renforcement des capacités et l'efficacité du développement.

1^{er} juillet 2010

Plan de travail provisoire

Conseil d'administration du PNUD/FNUAP

Deuxième session ordinaire de 2010

(30 août-3 septembre 2010, New York)

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Lundi 30 août	10 heures-13 heures	1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session • Adoption du rapport sur les travaux de la session annuelle de 2010
			Débat consacré au FNUAP
	15 heures-17 h 30		Déclaration de la Directrice exécutive du FNUAP
		8	Déclaration de la Directrice exécutive du FNUAP (<i>suite</i>)
			8 Programmes de pays du FNUAP et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> • Approbation des programmes de pays • Projets de programme de pays
	17 h 30-18 heures		<i>Consultations sur les projets de décision</i>
Mardi 31 août	10 heures-midi	7	Évaluation <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de l'action humanitaire du FNUAP
	Midi-13 heures		<i>Consultations sur les projets de décision</i>
	15 heures-17 h 30		Débat commun
		5	Questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> • Rapport conjoint PNUD/FNUAP/UNICEF sur l'harmonisation des méthodes budgétaires
		6	Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA <ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur la mise en œuvre des décisions et des recommandations du Comité de coordination du Programme d'ONUSIDA
	17 h 30-18 heures		<i>Consultations sur les projets de décision</i>

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Mercredi 1^{er} septembre	10 heures-13 heures		Débat consacré au PNUD Déclaration de l'Administrateur
		2	PNUD : questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> • Examen annuel de la situation financière pour 2009
	15 heures-17 h 30	2	PNUD : questions financières, budgétaires et administratives (<i>suite</i>)
	17 h 30-18 heures		<i>Consultations sur les projets de décision</i>
Jeudi 2 septembre	10 heures-13 heures	3	Programmes de pays du PNUD et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> • Approbation des descriptifs de programme de pays • Projets de descriptif de programmes de pays • Prorogations de programmes de pays • Assistance au Myanmar – Note de l'Administrateur
	15 heures-16 heures		Débat consacré à l'UNOPS
		4	UNOPS <ul style="list-style-type: none"> • Rapport statistique annuel sur les activités d'achat des organisations du système des Nations Unies en 2009
	16 heures-17 heures		<i>Cérémonie d'adieu pour la Directrice exécutive du FNUAP</i>
	17 heures-18 heures	9	Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> • Adoption des décisions en suspens
		1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Projet de plan de travail pour 2011 • Plan de travail provisoire de la première session ordinaire de 2011
Vendredi 3 septembre			